

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.09.2020	12h36	20.178	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes PopVertsSol, libéral-radical, UDC et Vert'Libéral-PDC

Titre : Communication égalitaire lors des élections cantonales

Contenu :

La commission Réforme des institutions a récemment pris connaissance des modalités de l'organisation des prochaines élections cantonales du 18 avril 2021.

Lors du débat sur la circonscription unique, de nombreux-ses député-e-s avaient manifesté leurs craintes de voir des listes électorales si longues que les électeurs auraient de la peine à s'y retrouver. Leurs craintes ont été confirmées à la découverte des projets de bulletins qui ne pourront contenir que les noms, prénoms et lieux de domicile des candidat-e-s. *Exit* les traditionnelles et très appréciées informations de l'âge, de la profession ou des mandats politiques ou associatifs. Une forme de dynamisme démocratique sacrifié sur l'autel de la modernité et de la technocratie, à savoir le scannage et la gestion informatique des bulletins.

Pour pallier cette régression, et sans remettre en question la forme des bulletins, le Conseil d'État est invité à insérer dans les enveloppes électorales des informations complémentaires concernant les candidat-e-s selon une des propositions suivantes :

- publication d'une brochure avec les informations sur les candidat-e-s que les partis politiques auront données à la chancellerie cantonale en respectant un nombre de signes maximum ;
- publication d'une brochure faisant la compilation de pages A5 que les partis auront mis librement en page, avec un nombre de pages en fonction du nombre de candidat-e-s (par exemple une page pour cinq candidat-e-s) ;
- insertion de feuillets que les partis politiques auront eux-mêmes produits.

Si les deux premières solutions sont à la charge du canton, la troisième serait à la charge des partis politiques. Toutefois, la mise sous pli, probablement manuelle, aurait aussi un coût non négligeable pour le canton.

L'insertion dans les enveloppes électorales de communications politiques est largement répandue dans le monde et dans certains cantons suisses. Elle procure une certaine égalité entre les partis, qui n'ont pas tous les mêmes moyens financiers pour mener des campagnes électorales de plus en plus chères.

Le Conseil d'État est invité à constituer sans délai une commission représentant les partis politiques du canton pour l'accompagner dans la mise en place de ce nouvel outil démocratique dès les élections cantonales de 2021.

Développement (facultatif) :

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Laurent Debrot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Béatrice Haeny	Veronika Pantillon	Niels Rosselet-Christ
Aël Kistler		